



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conciliation entre La République démocratique du Timor-Leste et le Commonwealth d'Australie

LA HAYE, le 29 juillet 2016

La Commission de conciliation conclut la première réunion portant sur la procédure

Le jeudi 28 juillet 2016, la Commission de conciliation a convoqué une réunion portant sur la procédure dans le cadre de la procédure obligatoire de conciliation initiée entre la République démocratique du Timor-Leste (« **Timor-Leste** ») et le Commonwealth d'Australie (« **Australie** ») conformément à l'Annexe V de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« **Convention** »).

La réunion s'est tenue au Palais de la Paix, le siège de la Cour permanente d'arbitrage (« **CPA** ») à La Haye, aux Pays-Bas.

Le Timor-Leste est représenté par S.E.M. le Ministre Hermenegildo Pereira en tant qu'Agent et Mme Elizabeth Exposto en tant qu'Agent adjointe, par M. le professeur Vaughan Lowe QC, Sir Michael Wood KCMG et M. Eran Sthoeger en tant que Conseil et par Mme Janet Legrand, M. Stephen Webb et Mme Gitanjali Bajaj en tant que représentants légaux. S.E.M. le Ministre Kay Rala Xanana Gusmão, S.E.M. l'Ambassadeur Joaquim da Fonseca, S.E.M. l'Ambassadeur Milena Pires, M. Simon Fenby et Mme Sadhie Abayasekara ont également participé à la réunion au nom du Timor-Leste

L'Australie est représentée par M. John Reid en tant qu'Agent et Mme Katrina Cooper en tant que Co-agent et par le Procureur général Justin Gleeson SC, Sir Daniel Bethlehem KCMG QC et M. Bill Campbell QC en tant que Conseil. En outre, S.E.M. l'Ambassadeur Brett Mason, Mme Amelia Telec, M. Justin Whyatt, Mme Indra McCormick et M. Will Underwood ont pris part à la réunion au nom de l'Australie.

Commencement de la procédure de conciliation

Le 11 avril 2016, le Timor-Leste a initié la procédure de conciliation en présentant une « Notification engageant une procédure de conciliation conformément à la Section 2 de l'Annexe V de la CNUDM » adressée à l'Australie aux termes de l'article 298 et de l'Annexe V de la Convention.

Le 2 mai 2016, l'Australie a soumis sa « Réponse de l'Australie à la Notification de conciliation ».

La Commission de conciliation, composée de cinq membres, a été constituée le 25 juin 2016 et est présidée par S.E.M. l'Ambassadeur Peter Taksøe-Jensen (Danemark). Les autres membres de la Commission sont : le Dr Rosalie Balkin (Australie), M. le juge Abdul G. Koroma (Sierra Leone), M. le professeur Donald McRae (Canada et Nouvelle-Zélande) et M. le juge Rüdiger Wolfrum (Allemagne).

Avec l'accord des Parties, la CPA agit en tant que greffé dans cette procédure.

Prochaines étapes

La prochaine étape de la procédure consistera en la tenue d'une audience du 29 au 31 août 2016, durant laquelle les Parties se pencheront sur le contexte de la conciliation et sur certaines questions de compétences soulevées par la Commission.

La **Cour permanente d'arbitrage** est une organisation intergouvernementale créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. Elle compte actuellement 121 États membres. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'organes de l'État, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA administre actuellement 8 différends inter-étatiques, 75 arbitrages entre investisseurs et États et 34 affaires sur le fondement de contrats impliquant un État ou autre entité publique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivant : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org



Membres de la Commission de conciliation, représentants du Timor-Leste et de l'Australie, et représentants de la Cour permanente d'arbitrage la première réunion portant sur la procédure.